

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES



Cahier des charges Concours Nationaux F2



Préambule

A compter de la saison 2025/2026, la F.F.S.B. met en place un championnat basé sur 64 ou 96 équipes de F2 sur 10 journées proposant chacune des concours 16 doubles répartis sur 13 ou 14 week-ends.

Pour chaque concours, les groupes seront définis par tirage au sort informatisé.

Ces concours nationaux sont des compétitions officielles qui qualifient aux championnats de France Doubles, il est essentiel que le déroulement et la gestion de ces compétitions s'opèrent dans la plus grande rigueur et de façon homogène sur l'ensemble du territoire national.

Les aspects sportifs doivent primer sur toutes les autres considérations afin d'optimiser les conditions de jeu et d'assurer la meilleure équité sportive.

1. Candidature à un concours national

Courant mars, la F.F.S.B. communique le calendrier sportif de la saison suivante avec notamment les dates des week-ends réservés aux concours nationaux double féminin.

Les imprimés de candidatures sont envoyés dans les comités pour diffusion aux AS, ils sont également disponibles sur le site de la Fédération.

Les AS ou toute autre instance affiliée à la F.F.S.B. souhaitant se porter candidates à l'organisation d'un concours national doivent compléter le document annexé au présent document, le faire viser par toutes les instances prévues (principe de respect de la voie hiérarchique) et l'envoyer **avant le 20 Avril dans les CBD ou LIGUES puis avant le 15 mai à la F.F.S.B.**

Il importe de bien donner au moins 2 vœux de date pour faciliter le travail de la Coordination Nationale Sportive de la F.F.S.B. chargée d'harmoniser le calendrier.

La confirmation de l'attribution des concours intervient mi-juillet.

2. Homologation de la compétition

Dès que le concours national est attribué, il convient de remplir l'imprimé d'homologation (voir annexe) fourni par la Fédération pour confirmer officiellement :

- La date du concours
- Le lieu du déroulement (nombre de sites, nombre de jeux)
- Le nom de l'assesseur mis à disposition de l'arbitre missionné
- Les caractéristiques du concours
- La dotation du concours.

La demande initiale de concours ne peut être basée que sur 16 Doubles.

2.1. Inscriptions et tirage au sort

Les inscriptions aux concours nationaux féminins sont prises pour 25 % par l'organisateur. Pour les équipes, les inscriptions s'effectuent via une fiche de vœux individuelle transmise à l'ensemble des capitaines d'équipes.

La fiche de vœux est à retourner à la cellule féminine au plus tard le 31 Juillet.

Les tirages au sort sont effectués à la Fédération.

Une attention particulière sera portée afin d'éviter des oppositions récurrentes entre deux équipes.

Le graphique est transmis à l'organisateur accompagné des inscriptions d'engagement et publié sur le site de la Fédération.

La F.F.S.B. fournit un fichier Excel contenant le tirage, la descente et la composition type des équipes engagées ainsi que le lien permettant de saisir les résultats dans Sport Boules Diffusion au fur et à mesure des parties.

2.2. Déroulement horaire des concours à appliquer impérativement

En double, toutes les parties se déroulent en 1h30 ou 13 points.

Les concours se déroulent par groupes. Au terme des 3 parties de groupes, l'équipe classée 1ère poursuit la compétition, l'équipe classée 4ème est éliminée et les équipes classées 2ème et 3ème disputent une partie de classement.

Afin d'éviter des fins de parties à des heures indécentes et de ménager des plages de repos convenables aux compétitrices, le déroulement horaire de l'ensemble des concours nationaux F2 est harmonisé comme suit :

NB : Le nombre de parties disputées en une journée ne peut dépasser 6 parties en doubles.

Tous les autres cas de figure sont soumis à l'examen de la F.F.S.B.

2.3. L'arbitre

La F.F.S.B. désigne 1 arbitre national. Le déplacement de l'arbitre national est indemnisé par la Fédération, l'arbitre régional est indemnisé par son instance d'appartenance.

16 doubles (4 groupes de 4)	
1 ^{ère} partie	8h45 – 10h15
2 ^{ème} partie	10h45 – 12h15
3 ^{ème} partie	14h00 – 15h30
½ finale + parties de classement	16h00 – 17h30
Finale	18h00 - 19h30

L'organisateur prend en charge le séjour de l'arbitre (repas et hébergement), ainsi que ses vacances : 60 € la ½ journée, 90 € la journée, 150 € pour 1,5 jour et 180 € pour 2 journées.

Un assesseur est mis à sa disposition par l'organisateur (voir paragraphe 3.2.).

Dans tous les cas, l'arbitre est le représentant officiel de la F.F.S.B. sur le lieu du concours où il officie et porteur des directives de cette dernière.

2.4. Inscription, redevances, frais annexes et dotation du concours

Le montant d'inscription est de 25 € par double.

Montant des indemnités :

	Indemnité par partie	Indemnité totale
Parties de groupe	40 €	960 €
½ finale	100 €	200 €
Partie de classement	40 €	160 €
Finale	200 €	200 €
		1 520 €

La fédération versera une aide de 600 € à chaque organisateur de concours.

3. Gestion d'un concours national

3.1. Avant la compétition

Les inscriptions dans les concours nationaux doubles féminins sont effectuées par les équipes via une fiche de vœux.

La commission féminine se réunit pour valider définitivement les concours effectués par les équipes.

Une commission est constituée pour harmoniser les vœux d'inscription exprimés par les équipes.

- ✓ Les inscriptions sont prises pour 25% par les organisateurs : la liste des équipes à inscrire dans leur compétition devra être communiquée à la F.F.S.B. avant le 31 juillet.
- ✓ Dans un premier temps, chaque équipe pourra s'inscrire à 3 compétitions doubles maximum auprès des organisateurs (invitations).
- ✓ Chaque équipe se verra attribuer une compétition à plus de 350 kilomètres de son A.S. d'appartenance par saison sportive.

- ✓ Chaque équipe a la possibilité de banaliser un week-end de compétition lors du remplissage de la fiche de vœux par une croix rouge. Tous les autres concours doivent laisser paraître un numéro de priorité.
- ✓ La liste des équipes inscrites peut être consultée sur le site Internet.
- ✓ Un chèque global de validation ou un virement du montant des frais de participation doit être adressé à la FFSB par voie postale et au plus tard le 30 août. L'inscription deviendra alors définitive.

3.2. Pendant la compétition

L'organisateur est tenu de mettre à disposition un assesseur pour tenir la table de marque en lien avec l'arbitre missionné par la F.F.S.B. Son rôle est repris aux articles 41a.5 et 82 – Chapitre 5 du règlement sportif :

« L'organisateur fournit obligatoirement un assesseur chargé de vérifier la régularité des licences et la conformité des équipes avec la fiche d'inscription. En cas d'anomalie constatée l'assesseur alerte l'arbitre et ils prennent, en concertation, les décisions qui s'imposent. La notification appartient à l'arbitre.

Le chef d'équipe doit obligatoirement déposer auprès de l'assesseur et avant le début de la compétition les licences de toutes les joueuses mentionnées sur la fiche d'inscription.

Toute équipe non présente, constat fait par l'assesseur et validé par l'arbitre, est considérée comme « forfait ». Elle encourt les sanctions sportives automatiques prévues pour ce cas.

Les licences lui sont alors restituées ».

« 1. Avant le début de la compétition, il rassemble les licences des joueuses, en contrôlant à l'aide du fichier Excel fourni par la Fédération et en collaboration avec l'arbitre. Le cas échéant, il décoche le nom des joueuses absentes et/ou saisit la joueuse complément d'équipe (joker) dans la dernière colonne du tableur.

2. En cas d'irrégularité constatée il signale le fait à l'arbitre désigné qui décide des mesures à prendre.

3. L'assesseur doit porter une particulière attention à la conformité des licences (cachet médical en cas de sur-classement, signature, composition des équipes, etc. ...).

4. Il relève le nom des équipes « forfait ». Tous ces faits et infractions doivent apparaître dans le rapport de l'arbitre transmis à la FFSB (ou au CBD) et entourera les sanctions sportives automatiques prévus pour ce cas ».

Ensuite, il saisit les résultats des parties dans le fichier Excel fourni par la F.F.S.B. et sur Sport Boules Diffusion.

Règles de composition des équipes dans les concours nationaux (Art 41.a-4 – Chapitre 5 du RS)

Composition des équipes lors des compétitions

Les compétitions se déroulent avec 2 ou 3 joueuses possibles pour les doubles.

Les équipes constituées d'une AS ne peuvent pas interchanger leurs joueuses.

Pour toutes les compétitions Nat (CND et CDF D) une joueuse d'une AS, peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même AS.

En double F :

POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX DOUBLES				
Equipe de base	Dépôt des licences		Joueuses présents	
	Equipe de base	Comp-lément	Equipe de base	Comp-lément
3 joueuses	3		2 ou 3	
	2		2	
	2	1	2	
	2	1	1 ou 2	1
	1	1	1	1
2 joueuses	2			
	2	1	2	
	2	1	1 ou 2	1
	1	1	1	1

**OBLIGATOIREMENT
1 licence de l'équipe
identifiée ou déclarée
doit être déposée**

**Toutes les équipes
déclarées ou identifiées
à 2 ou à 3 peuvent jouer
à 3**

Les joueuses déclarées ne peuvent pas jouer avec 1 autre équipe déclarée.

Voir An. 1 pour les règles de participation des -18 au CDF D.

3.3. Après la compétition

Dès la fin de la compétition, le fichier entièrement complété est retourné à la Fédération pour saisie des points (individuels et par équipe) et pour diffusion sur le site fédéral www.ffsb.fr

Etape classique par groupe	
Partie de groupe jouée et gagnée	4 pts
Match nul autorisé dans les groupes	2 pts
Bonus 1 ^{er} de groupe si 3 parties gagnées	4 pts
Bonus 1 ^{er} de groupe autres cas	2 pts
½ finale	6 pts
Finale	8 pts
Partie de classement (2èmes contre 3èmes de groupes)	2 pts

NB : Toute partie remportée par un office ou un forfait octroie uniquement les points de partie.

Si égalité et quel que soit le nombre d'équipes à égalité

A NOTER : Dès que le nombre d'équipes à égalité est modifié et si le classement ne peut être effectué, repartir à la condition "1" s'il ne reste que deux équipes ou à la condition "2".

- 1) Confrontation directe (possible que pour l'égalité à deux équipes)
- 2) Goal-average pondéré entre les équipes concernées (scores des confrontations des équipes à égalité)
- 3) Points faits pondérés entre les équipes concernées (points faits des confrontations des équipes à égalité)
- 4) Goal-average général
- 5) Points faits général

Si une égalité ou plusieurs égalités persistent après cette procédure, on fait appel à l'épreuve d'appui.

Déroulement "épreuve d'appui", type RTI Traditionnel

Les équipes désignent un joueur pour pointer une boule vers un but placé au centre du rectangle de validité du lancer du but, une boule d'échauffement.

- 1) Tirage au sort du jeu utilisé
- 2) Tirage au sort de l'ordre de passage
- 3) La première équipe désignée pointe sa boule

L'arbitre marque cette boule, mesure la distance la séparant du but et la retire du jeu.

Dans tous les cas le but doit être obligatoirement remis à son emplacement premier avant la mesure.

L'équipe suivante pointe à son tour une boule et l'arbitre procède aux mêmes opérations et ainsi de suite.

A l'issue de ce passage, l'équipe ayant pointé le plus près du but est la mieux classée et ainsi de suite.

En cas d'une nouvelle égalité, une autre série de boules est jouée entre les équipes non départagées.

On procède ainsi jusqu'à obtenir le classement du groupe.

Modification attribution points catégorisation dans la R.S. —> Art. 4.3. - chap. 1

4. Qualification aux championnats de France

ANNEXE 3 – ARTICLE 17c - Championnat Doubles Féminin F2

Seules les équipes déclarées peuvent participer à ce championnat.

Toutes les équipes doivent avoir obligatoirement participé à la totalité du Championnat.

En cas de force majeure :

- Une équipe déclarée à 2 joueuses aura la possibilité une fois par an de recourir à une joueuse remplaçante (non déclarée dans une autre équipe nationale) sur le plan du comité sportif ou du PADB ou de la ligue (hors AURA).

Toutefois il ne sera pas possible de modifier la déclaration d'équipe initiale.

- Les équipes déclarées à 3 joueuses ne pourront pas bénéficier de cette tolérance.

Tout forfait d'une équipe entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison et un versement correspondant à 4 fois le montant de l'inscription qui sera reversé à l'organisateur.
Les droits d'inscription ne seront pas restitués.

5. Accession, maintien et descentes

Pour la saison 2026/2027, création d'une Ligue Sport Boules F2 avec les 2 équipes de F1 qui descendront au terme de la saison 2025/2026 et les 14 équipes de F2 classées de la 3ème à 16ème places au terme la saison 2025/2026 (les 2 premières équipes du classement F2 accédant à la F1).

A compter de la saison 2027/2028, les 2 premières équipes du classement spécifique Doubles F2 accèdent à la Ligue Sport Boules F2.

Les joueuses maintenues en F2 sont celles ayant les points de catégorisation nécessaires.

Les 2 dernières équipes du classement F1 descendent en LIGUE F2.

Les finalistes du championnat de France Doubles et Triple F3 montent en F2.

En cas de refus de maintien ou d'accession en Ligue Sport Boules F1 et en Ligue Sport Boules F2 à l'issu de la saison 2025-2026, d'une équipe, les joueuses qui la constitue ne pourront pas descendre en F3 la saison suivante, et se verront attribuer une licence rouge pour la saison de traditionnel uniquement.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Imprimé de candidature à un concours national Saison 2025/2026

A retourner renseigné à la F.F.S.B. avant le 15 mai 2025

Type de concours	F1		F2		LM1		LM2		M2	
	Quadrettes					Doubles				
	Poules		Groupes		Elim		2 tours			
	Nombre d'équipes :									
1^{er} vœu					Date :					
2^{ème} vœu					Date :					
Début de la compétition : Se reporter à l'art 2.2.1. du cahier des charges										
Organisateur	Nom de l'AS / du CBD :									
	N° de l'AS / du CBD :									
	Responsable du concours :									
	Tél fixe :									
	Tél Mobile :									
	E-mail :									
Installations disponibles	Nombre de jeux couverts :						Chauffés	Oui	Non	
	Nombre de jeux extérieurs :									
	Nombre de site(s) utilisé(s) pour la compétition									
Visas										
Valant engagement à se conformer au cahier des charges de la compétition disponibles sur www.ffsb.fr dans « Règlements » « Sportive »										
AS			CBD			LBR				



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE CONCOURS NATIONAL

N° du concours :		F1		F2		M1		LM2		M2		
Nombre d'équipes		8		16		32						
		64		128		Autre :						
Quadrette			Double									
Poules		Groupes			Elim			2 tours				

AS Organisatrice		N° d'affiliation	
Lieu(x) de déroulement		Nombre de site(s)	
Date de début :		Date de fin :	
Nom de l'assesseur mis à la disposition de l'arbitre :		Heure début : Cf. cahier des charges	

Participation aux frais d'organisation (a)		Dont frais divers (à préciser) (b) :	
Montant à reverser en dotation (a - b) x nb d'équipes x coeff :			
Indemnités à verser au gagnant à chaque partie			
1 ^{er} de poule		128 ^{ème} finale	1/8 ^{ème} de finale
2 ^{ème} de poule		64 ^{ème} de finale	¼ de finale
3 ^{ème} de poule		32 ^{ème} de finale	½ finale
4 ^{ème} de poule		16 ^{ème} de finale	Finale
TOTAL :			

Le Président du Comité d'organisation :
Date et signature